Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique
Direction des Territoires
Unité Territoriale : Unité Territoriale Bagnols-sur-Cèze
Service Territorial : Territoire Uzège Garrigue
Numéro de l'acte : ARRÊTÉ N° BA-2024-17-ACNC

Arrêté temporaire de circulation

Portant sur des mesures de fermeture de route avec déviation

Sur la D279 du PR3+913 (44.0497549627, 4.5438453217) au PR4+106 (44.0498883452, 4.5415060828)
Sur le territoire de la commune de **LA CAPELLE-ET-MASMOLÈNE**, Hors agglomération
Date : du lundi 17 juin 2024 au vendredi 12 juillet 2024

La Présidente du Conseil départemental du Gard

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté de la Présidente du Département du Gard en vigueur portant délégation de signature,

Vu la demande en date du 31/05/2024 de la la société CARMINATI FRERES ET CIE demeurant CAMI DIS ESCOULIES, 30330 SAINT-PAUL-LES-FONTS, 30330 SAINT-PAUL-LES-FONTS représenté(e) par DAUZON JEREMY, en vue d'entreprendre la construction d'un CRAPAUDUC sur la D279 du PR 3+913 au PR 4+106 sur le territoire de la commune de **LA CAPELLE-ET-MASMOLÈNE**,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique ainsi que celle des agents de l'Entreprise chargés de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par des travaux,

ARRETE

Article 1 : Réglementation
La circulation générale sera temporairement réglementée sur la/les D279 du PR 3+913 au PR 4+106 sous réserves et conditions particulières ci-dessous.
Le chantier se fera hors-circulation avec coupure de la D279.
Itinéraire de déviation
Pendant tout le déroulement des travaux, une déviation sera mise en place, les véhicules déviés emprunteront l'itinéraire défini en annexe, selon le Plan de déviation joint au présent arrêté.

Une priorité de passage sera donnée par rapport aux travaux aux forces de l'ordre et de secours.

Article 2 : Durée de la réglementation
Le présent arrêté est applicable à compter du lundi 17 juin 2024 à 07h30 jusqu'au vendredi 12 juillet 2024 à 17h00, sauf les week-ends.

Durant les périodes d'inactivité du chantier (Le soir,), les travaux seront interrompus mais les restrictions de circulation seront maintenues.

Article 3 : Signalisation
La signalisation réglementaire du chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise CARMINATI
Personne responsable du chantier joignable 24h/24h et 7j/7j : **Jérémy DAUZON**
Téléphone : **06.61.63.63.86**

Article 4 : Information des usagers
Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site https://www.inforoute30.fr/ et sera listé dans le tableau hebdomadaire des principales perturbations sur le réseau départemental du Gard.

Article 5 : Publication
Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier.

Article 6 : Recours
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 7 : Application de l'arrêté

M. le Directeur Général des Services du Département,
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Gard,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté qui est notifié à la société CARMINATI FRERES ET CIE.

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le 06/06/2024
Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur Adjoint des Territoires en charge
de l'Unité Territoriale de Bagnols sur Cèze

Christophe BROCHE

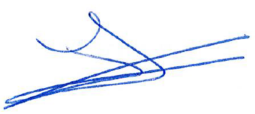

Diffusions :
SDIS du Gard,
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Gard,
Direction des territoires, PER Uzès, Unité Territoriale Bagnols-sur-Cèze,
Transports LIO,
Monsieur DAUZON JEREMY, CARMINATI FRERES ET CIE,

Mme/M. le Maire de la commune de LA CAPELLE-ET-MASMOLÈNE,

Liste des pièces jointes :

- Localisation
- DESC LA CAPELLE MASMOLENE - RD279 V1.pdf

ANNEXE - LOCALISATION

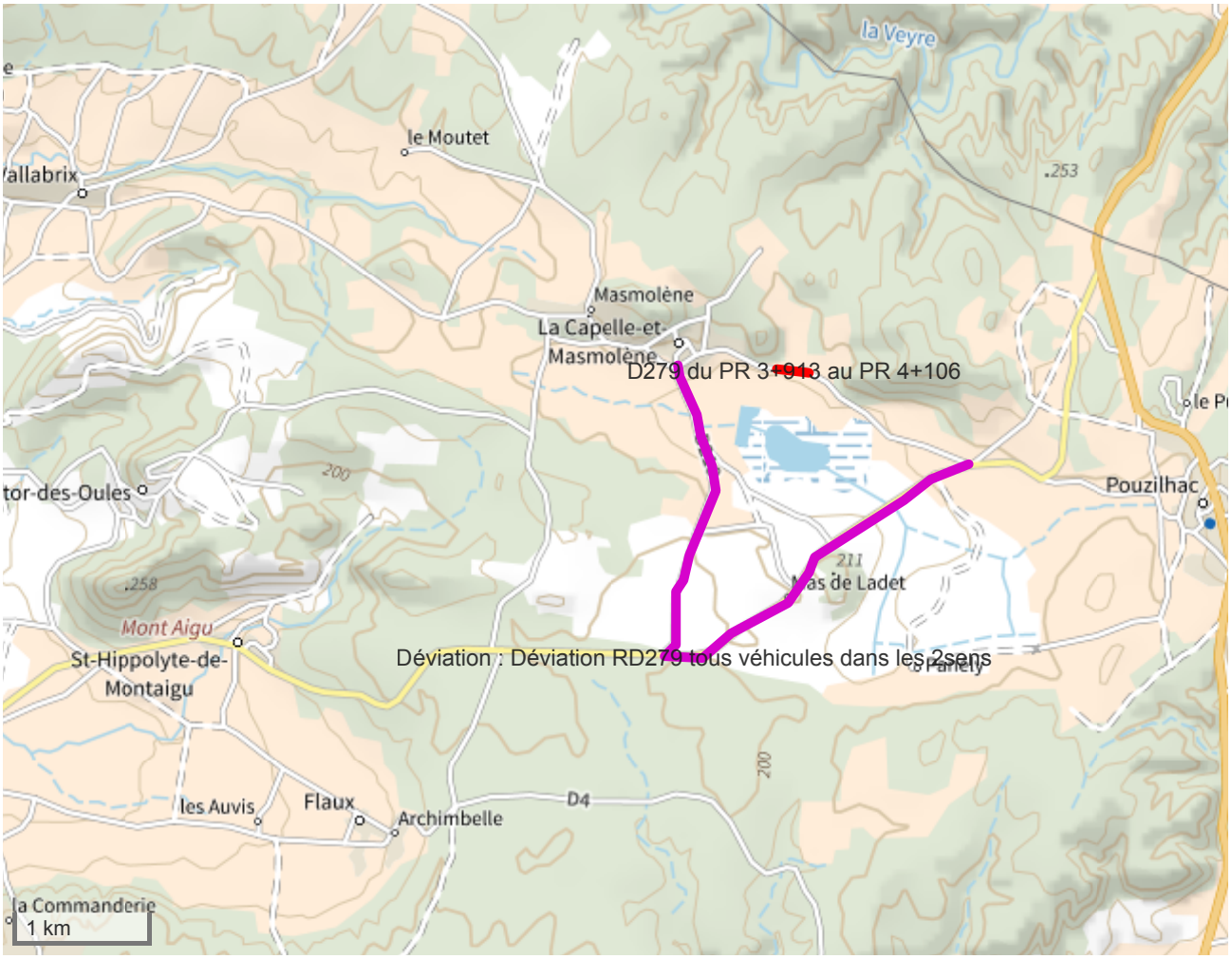

DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Déviation Déviation RD279 tous véhicules dans les 2sens
Via: D 982, Route d'Uzès
5.0 km, 7 min
Se diriger vers l'ouest sur D 982 - 2.5 km
Vous êtes arrivé à votre première destination, sur la gauche - 0 m
Se diriger vers l'ouest sur D 982 - 15 m
Tourner à droite sur la route d'Uzès (D 219) - 2.5 km
Vous êtes arrivé à votre destination, sur la gauche - 0 m

MAITRE D'OUVRAGE :	Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie
MAITRE D'ŒUVRE :	**INFRATEC**
ENTREPRISE :	**Carminati Frères**

CRAPAUDUC

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'OCCITANIE

LA CAPELLE ET MASMOLENE

RD279

VERSION 1

En date du 31/05/2024

	NOM	DATE	VISA
Rédigé par	M DAUZON Jérémy	31/05/2024	
Approuvé par	Maitre d'œuvre et/ou Maitre d'ouvrage		

I. TABLE DES MATIERES 2
II. PRESENTATION DU PROJET 3
1. Description 3
2. Objectif du dossier 5
III. INTERVENANTS 6
1. Maitre d'Ouvrage 6
2. Maitre d'œuvre 6
3. Entreprises 7
4. Coordinateur de sécurité 7
IV. PRESCRIPTIONS GENERALES 8
V. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES 9
1. Astreinte et maintenance 9
VI. ORGANISMES CONSULTES 9
VII. INFORMATION DE CHANTIER 10
1. Information pour les PL et les VL 10
2. Implantation des panneaux 11
VIII. DEVIATION PL et VL 16
IX. GESTION DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES 17

II. PRESENTATION DU PROJET

1. Description

- L'objectif des travaux est de réaliser un CRAPAUDUC autour de l'étang de La Capelle et Masmolène
- Les travaux se déroulent sur la RD279.
- Les travaux seront réalisés par l'entreprise Carminati (Maitre d'ouvrage : Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie).

Les travaux s'effectueront sur 4 semaines.

Les travaux sont compris dans la période du 17/06/2024 au 12/07/2024 avec remise en circulation à partir du Vendredi 12 Juillet 2024 au soir.

<u>Pose des déviations et informations</u> : semaine 24 (entreprise CARMINATI)

- L'objectif de la mise en Route Barrée de la RD 279 durant la période de travaux est principalement pour la mise en sécurité des usagers de la route ainsi que du personnel de l'entreprise Carminati.

Emprise Travaux :

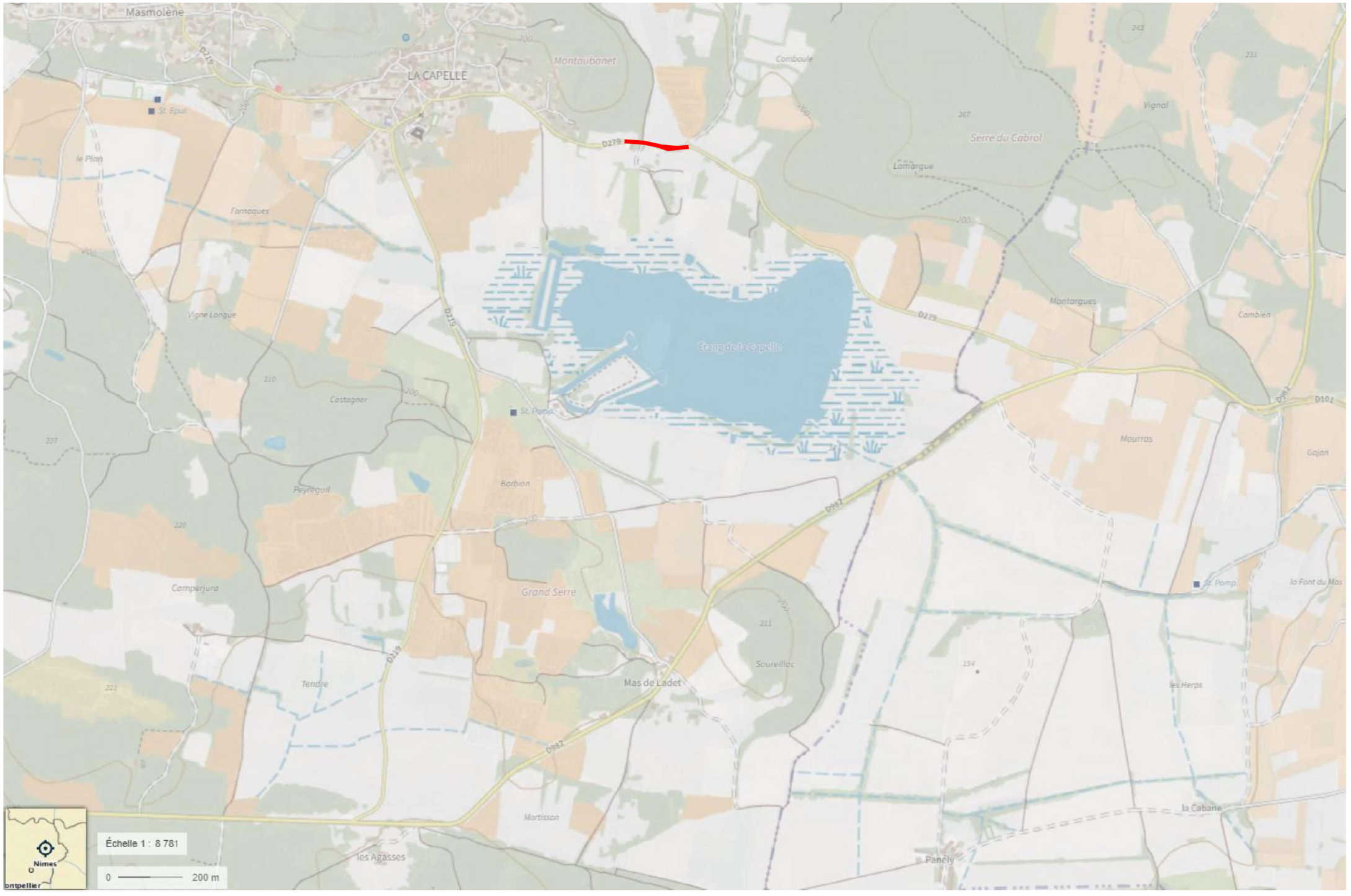

2. Objectif du dossier

Ce dossier d'exploitation sous chantier traite de la signalisation mise en place durant toute la réalisation des travaux.

Ce DESC a donc pour objectif :

- De proposer le principe de fermeture
- De proposer des itinéraires de déviation.
- De garantir la sécurité des usagers et des entreprises présentes sur le chantier.

III. INTERVENANTS

1. Maitre d'ouvrage

Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie
Immeuble Le Thèbes
26 Allée de Mycènes
34000 MONTPELLIER
04.67.29.90.64
M Luc CAPON
Luc.capon@cen-occitanie.com

2. Maitre d'œuvre

INFRATEC
BET VRD
Av des Olivades
30650 ROCHEFORT DU GARD
04.90.15.69.16
M Olivier BECCAMEL
contact@bet-infratec.com

3. Entreprises

CARMINATI FRERES
Chemin des Escoulies
30330 SAINT PAUL LES FONTS
04.66.82.00.53
M Jérémy DAUZON
dauzon-carminati@orange.fr

-

IV. PRESCRIPTIONS GENERALES

Les zones de stockage et d'installation du chantier ont été clairement définies et mises en place de manière à ne pas perturber les travaux et la circulation des usagers.

Les panneaux seront posés :

- Sur trépied lesté avec des sacs de sable et/ou pieds en caoutchouc.
- Sur support bois planté dans le sol.
- Sur support existant fixé au feuillard.

Les personnes à joindre en cas d'accident éventuel ou de détérioration de la signalisation sont :

Les personnes à contacter en cas d'urgence pour le balisage :

Mr REMI LAMY

(Chef de chantier)

06.43.07.76.84

Mr JEREMY DAUZON

(Directeur de Travaux)

06.61.63.63.86

V. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

1. Astreinte et maintenance

L'Astreinte sera assurée par le chef d'équipe, M ALAIMA 06.45.54.47.59 et/ou le Directeur de Travaux, M DAUZON 06.61.63.63.86 ainsi que le chef de chantier, M LAMY 06.43.07.76.84

La chaussée sera restituée propre par l'entreprise CARMINATI en fin de travaux.

VI. ORGANISMES CONSULTES

- Ville de La Capelle et Masmolène
- Unité Territorial de Bagnols sur Cèze
- Force de l'ordre (Police Municipale, Police Nationale et/ou Gendarmerie)
- Services de secours (incendie, secours aux victimes)

VII. Information de chantier

1. Information pour les PL et VL

Afin d'informer les riverains et les usagers de la route, des panneaux d'informations seront posés 1 semaine avant le début du chantier.

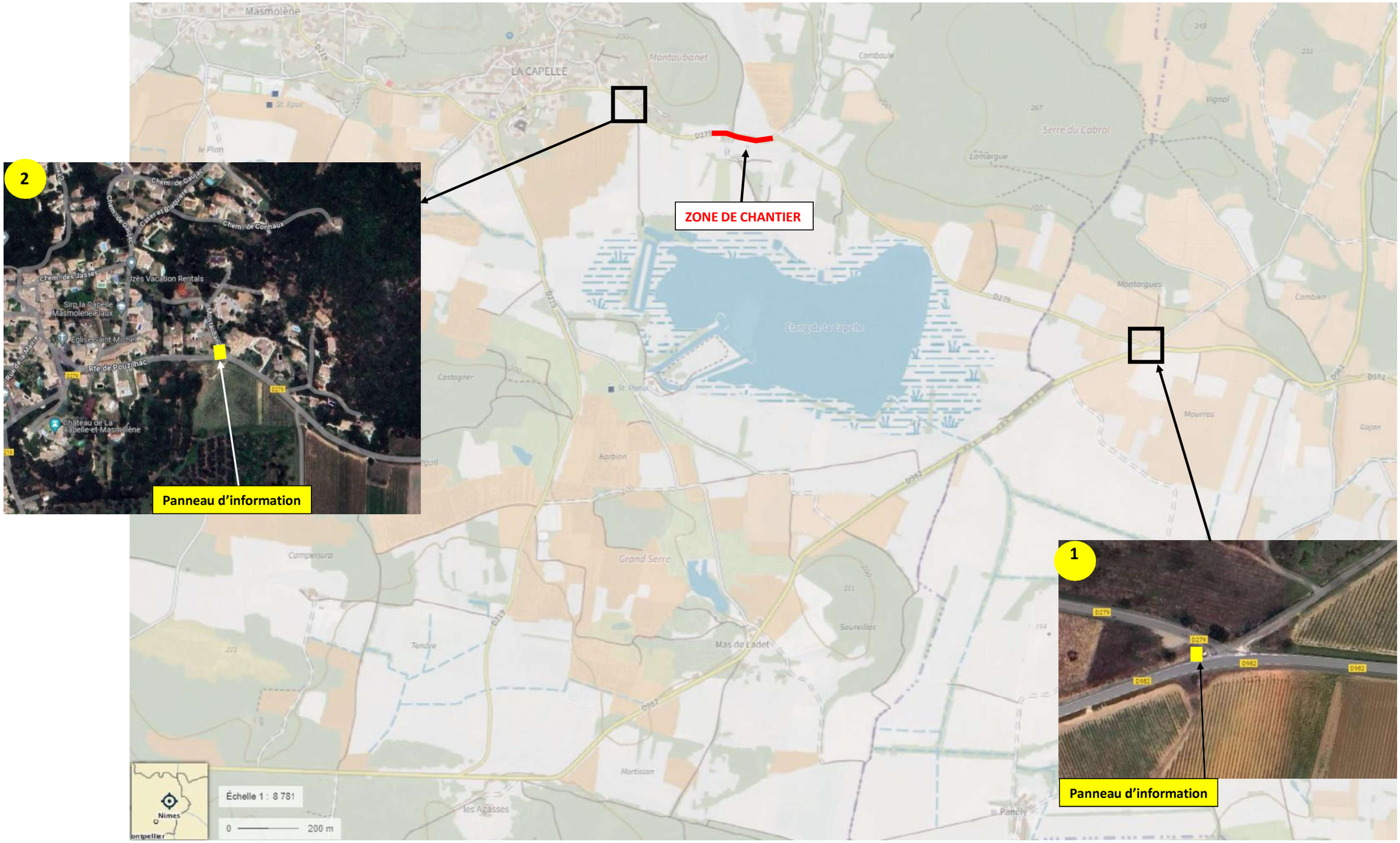

2. Implantations des panneaux

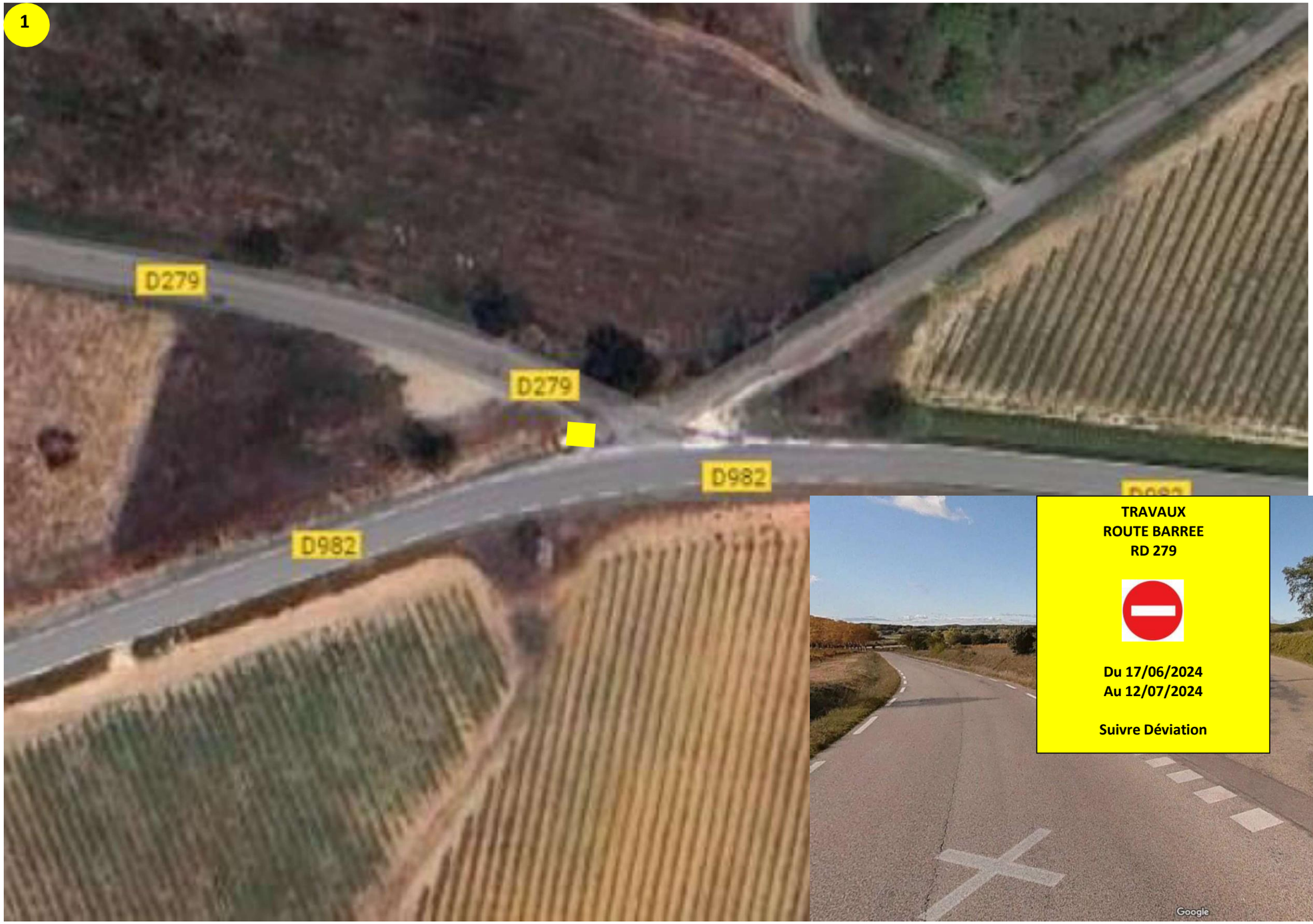

2

Chem. de Gaujac
Caser et Blaquière
Chem. de Connaux
Chem. de Gaujac
Chem. des Jasses
Uzès Vacation Rentals
Sirp la Capelle Masmolene Flaux
Montaubane
Église Saint-Michel
Rue de la Mairie
Rte de Pouzilhac
D279
Château de La Capelle-et-Masmolène

TRAVAUX
ROUTE BARREE
RD 279
Du 17/06/2024
Au 12/07/2024
Suivre Déviation
Rte de Pouzilhac
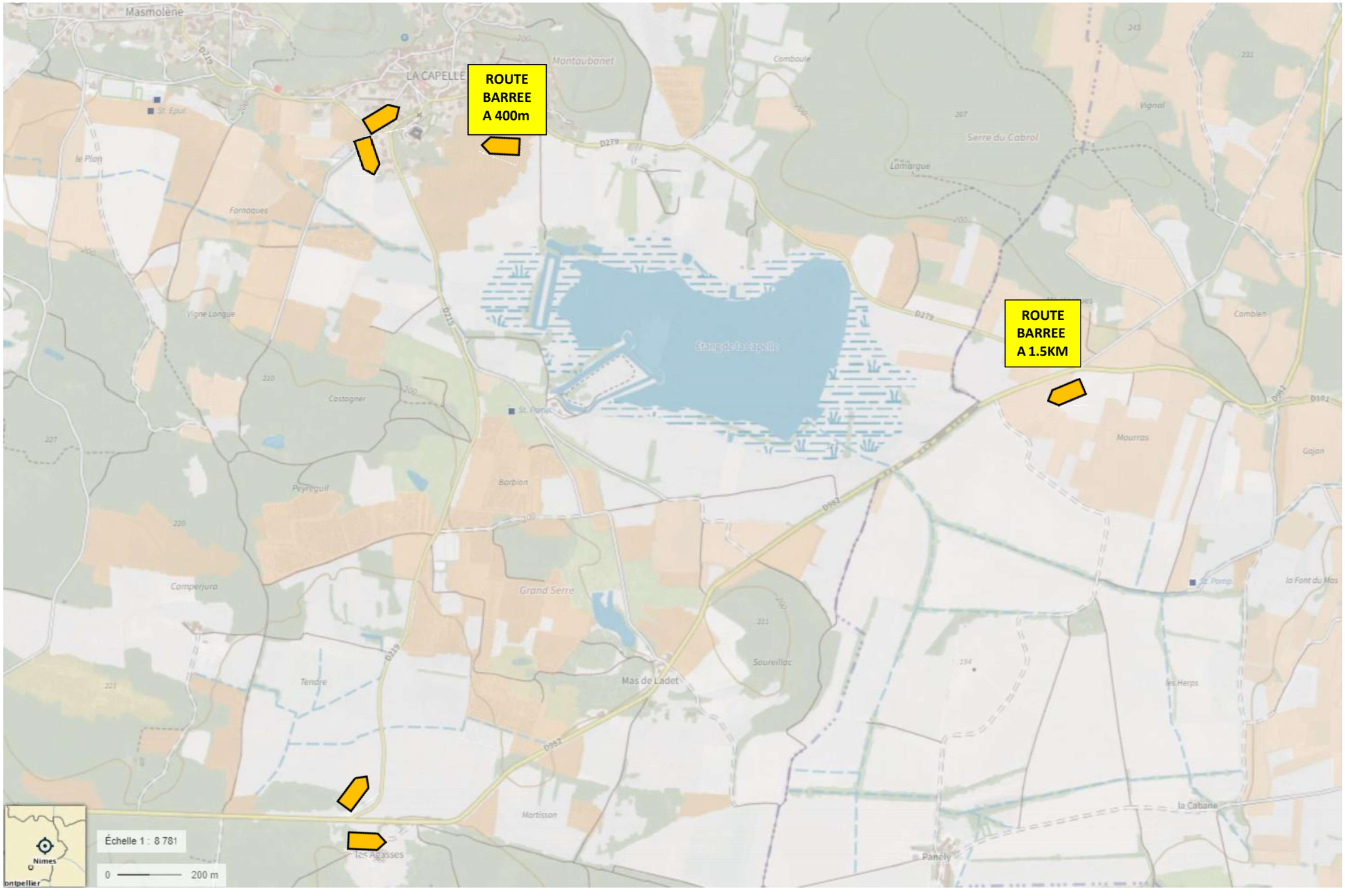
VIII. Déviation PL et VL